

COMMUNE DE BENY**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2018 à 20 heures.**Date de la convocation : **22 février 2018**Date d'affichage : **22 février 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Jean-François POUPON
Laurence BAVOUX

Absente excusée : Françoise CASTEL**Absent**: Gaëtan PERRON**Pouvoir** : Françoise CASTEL donne pouvoir à Bruno BUIRON**Secrétaire** : Maurice MARECHAL**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

COMPTES ADMINISTRATIFS M14 + M49 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice MARECHAL, 1er adjoint délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour

M14 (commune) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		103 942.86	48 691.56		48 691.56	103 942.86
Opérations de l'exercice	553 081.94	630 633.71	559 377.95	779 778.92	1 112 459.89	1 410 412.63
TOTAUX	553 081.94	734 576.57	608 069.51	779 778.92	1 161 151.45	1 514 355.49
Résultats au 31/12/2017		181 494.63		171 709.41		353 204.04
Restes à réaliser	0.00	0.00	94 130.00	0.00	94 130.00	0.00
TOTAUX CUMULES	553 081.94	734 576.57	702 199.51	779 778.92	1 255 281.45	1 514 355.49
RESULTATS DEFINITIFS		181 494.63		171 709.41		353 204.04

M49 (Assainissement) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		11 699.95		45 494.32	0.00	57 194.27
Opérations de l'exercice	18 335.11	22 261.13	28 807.18	12 582.30	47 142.29	34 843.43
TOTAUX	18 335.11	33 961.08	28 807.18	58 076.62	47 142.29	92 037.70
Résultats au 31/12/2017		15 625.97		29 269.44		44 895.41
Restes à réaliser			9 500.00	4 486.00	9 500.00	4 486.00
TOTAUX CUMULES	18 335.11	33 961.08	38 307.18	62 562.62	56 642.29	96 523.70
RESULTATS DEFINITIFS		15 625.97		29 269.44		44 895.41

2. Constate pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE DRESSES PAR MME MOREL-PACLET, RECEVEUR – BUDGETS M14 ET M49

Après s'être fait présenter le budget primitif avec le budget annexe (assainissement) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

*Après avoir entendu
et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017.*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS M14 + M49

M14 (commune) :

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.17 : + 181 494.63 €

Considérant le déficit d'investissement au 31.12.17 : + 171 709.41 €

Les restes à réaliser sont en : - 94 130 € (Dépenses : 94 130.00 € - Recettes : 0.00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de reporter au budget primitif 2018 :

- ✓ au compte 1068 (recettes investissement) : 0 €
- ✓ l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2018 (R002) sera de : 181 494.63 €
- ✓ l'excédent reporté (recettes d'investissement) : 171 709.41 €.

M49 (assainissement) :

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31/12/17 : 15 625.97 €

Considérant l'excédent d'investissement au 31/12/17 : 29 269.44 €

Les restes à réaliser sont de : - 5014.00 € (Dépenses : 9 500.00 € - Recettes : 4 486.00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de reporter au budget primitif 2018 :

- L'excédent de fonctionnement de 15 625.97 €
- L'excédent d'investissement de 29 269.44 €.

BILANS 2017

DU CENTRE DE LOISIRS ET DES TEMPS D'ACTIVITES SCOLAIRES

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, présente aux membres du conseil municipal le compte de résultat 2017 du centre de loisirs et des temps d'activités périscolaires pour l'année 2017 qui s'établit à 58 090.95 € en charges et en produits.

Il précise que pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 25 672.49€, les autres produits étant assurés par la participation des familles à hauteur de 10228.20 €, par la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse (9 517.09€), la prestation de service de la CAF et MSA (ALSH + ASRE) à hauteur de 8 706.51 € et du fond d'amorçage pour 3 966.66 €.

	BP 2017 centre loisirs	CA 2017 centre loisirs	BP 2017 TAP	CA 2017 TAP	BP 2017 centre loisirs+TAP	CA2017 centre loisirs+TAP
DEPENSES						
Eau - gaz - électricité	3 500.00 €	3 630.13 €			3 500.00 €	3 630.13 €
Combustibles et carburants						
Produits entretien	300.00 €	233.93 €			300.00 €	233.93 €
Petit équipement -Petit outillage (entretien structure)	100.00 €	161.30 €			100.00 €	161.30 €
Fourn. Administratives & de bureau	300.00 €	231.55 €			300.00 €	231.55 €
Alimentation et boissons	100.00 €	22.89 €	50.00 €	21.27 €	150.00 €	44.16 €
Produits pharmaceutiques	60.00 €	79.71 €		47.95 €	60.00 €	127.66 €
Fourn. pour atelier & activités (matériel et fournitures éducatives)	800.00 €	785.00 €	500.00 €	619.16 €	1 300.00 €	1 404.16 €
Autres fournitures	50.00 €	0.00 €		15.48 €	50.00 €	15.48 €
Locations immobilières		0.00 €				0.00 €
Location de matériel et outillage	100.00 €	80.57 €			100.00 €	80.57 €
Entretien et réparations mat (maintenance)	1 350.00 €	1 327.51 €	50.00 €		1 400.00 €	1 327.51 €
Primes d'assurance	210.00 €	210.11 €			210.00 €	210.11 €
Frais postaux et télécommunications	850.00 €	709.60 €	80.00 €	14.60 €	930.00 €	724.20 €
Charges externes et diverses :		0.00 €				
Frais de formation du personnel	400.00 €	0.00 €			400.00 €	0.00 €
Déplacements du personnel	100.00 €	22.65 €	130.00 €	102.50 €	230.00 €	125.15 €
Intervenants extérieurs		0.00 €	9 000.00 €	6 535.42 €	9 000.00 €	6 535.42 €
Salaires personnel (brut)	17 500.00 €	17 950.20 €	9 000.00 €	10 285.64 €	26 500.00 €	28 235.84 €
Charges sociales patronales	8 000.00 €	8 125.45 €	4 000.00 €	4 728.67 €	12 000.00 €	12 854.12 €
Autres charges sociales (dont médecine du travail)	1 500.00 €	1 619.33 €	400.00 €	505.96 €	1 900.00 €	2 125.29 €
Autres charges gestion courante : frais CESU	20.00 €	24.37 €			20.00 €	24.37 €
TOTAUX	35 240.00 €	35 214.30 €	23 210.00 €	22 876.65 €	58 450.00 €	58 090.95 €
RECETTES						
Participation de la Mairie	15 192.00 €	10 005.74 €	15 210.00 €	15 666.75 €	30 402.00 €	25 672.49 €
Prestation de service MSA ALSH	400.00 €	263.18 €			400.00 €	263.18 €
Prestation de service CAF ALSH + ASRE	4 648.00 €	5 200.09 €	4 000.00 €	3 243.24 €	8 648.00 €	8 443.33 €
PARTICIPATION DES FAMILLES	8 500.00 €	10 228.20 €			8 500.00 €	10 228.20 €
Prestation de service MSA CEJ	500.00 €	577.84 €			500.00 €	577.84 €
Prestation de service CAF CEJ	6 000.00 €	8 939.25 €			6 000.00 €	8 939.25 €
Fonds d'armorçage			4 000.00 €	3 966.66 €	4 000.00 €	3 966.66 €
TOTAUX	35 240.00 €	35 214.30 €	23 210.00 €	22 876.65 €	58 450.00 €	58 090.95 €

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE le compte de résultat 2017 pour le centre de loisirs et des temps d'activités périscolaires.

TRAVERSEE DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, adjoint, responsable de la voirie donne un compte rendu de l'avancement du chantier :

- ✓ Deux avenants ont été signés pour :
 - Lot 1 (terrassement, voiries, espaces verts) pour un montant HT de 6 795.25 €, ce qui passe le marché à 154 414.85 € HT (185 297.82 € TTC).
 - Lot 3 (réseaux eaux usées – pluviales) pour un montant HT de 3 380.16 €, ce qui passe la marché à 62 936.96 € HT (75 524.35 € TTC).
- ✓ La prochaine réunion de chantier est programmée le MARDI 6 MARS 2018 à 8h30 pour la matérialisation sur place de la position des potelets avec l'entreprise VIA SYSTEME conformément au plan établi fin d'année 2017, et aux concertations avec certains riverains.
- ✓ Suivra ensuite la pose des potelets par l'entreprise.
- ✓ La bascule a été nettoyée par les employés et le mécanisme a été traité. Il est actuellement entreposé au local des Jacquets.
- ✓ En attente d'un devis pour la pose des plaques qui serviront à fixer les plateaux de la bascule.
- ✓ Un rendez-vous sera fixé avec le Département pour finaliser le carrefour de la route des Grillets.

ECOLE

Horaires de l'école et nouvelle organisation scolaire pour la rentrée de septembre 2018

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires :

- ✓ rappelle la délibération du 18 décembre 2017 dans laquelle la municipalité avait pris acte de la modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018, et le retour à la semaine à 4 jours.
- ✓ Indique que l'inspection académique demande les horaires journaliers de l'école,
- ✓ Informe que suite au conseil d'école qui s'est tenu le mardi 27 février, il a été proposé et validé par les votants de ce dernier d'appliquer les horaires suivants pour la rentrée de septembre 2018 :
 - Matin : 8h30 - 12 h 00
 - Après-midi : 13h30 - 16h00

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE à lors du conseil d'école à savoir :

- Matin : 8h30 -12 h 00
- Après-midi : 13h30 - 16h00

CHARGE le Maire d'en avertir l'inspection académique.

Bilan du conseil d'école du 27/02

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, relate rapidement les principaux points évoqués lors de ce conseil d'école :

- Les prévisions des effectifs à la rentrée de septembre 2018 sont de 84 enfants,
- Les horaires à la rentrée de septembre,
- les projets :
 - Carnaval le 6 avril sur le thème des nombres,
 - Les élèves de CE2 et CE1 iront à la piscine du 30 mars au 29 juin, à hauteur de 12 séances financées par CA3B (piscine + transport),
 - Le bilan des rencontres USEP,
 - Participation au rallye math pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2,
 - Le mur d'escalade sera installé à partir du 7 mai pour deux semaines, l'encadrement sera assuré par les parents habilités,
 - Patrimoine : en collaboration avec les écoles du secteur, une rencontre sera organisée à Pirajoux où chaque village présentera un dossier lié à son patrimoine local. Pour Bény, le choix s'est porté sur Maryse HILSZ. Une reconstitution du timbre à son effigie sera réalisée par les enfants. Un appui sera demandé à Yvette CEZETTE, membre de la médiathèque et déjà à l'initiative d'une exposition consacrée à Maryse HILSZ en 2016.
 - A compter du mois de mars, les nouveaux jeunes enfants qui intégreront l'école la rentrée prochaine seront accueillis les vendredi matin,
 - Une démonstration et information d'aide au 1^{er} secours (APS) réalisée par mesdames Charasse et Bonaldi, infirmières scolaires, a suscité beaucoup d'intérêt chez les élèves de CM. Ces opérations motivent à être reconduites pour la suite.

COMMISSION CULTURE

Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918 : Le conseil municipal souhaite marquer l'évènement du centenaire par une exposition à la médiathèque en novembre et lance un appel pour réunir un maximum d'éléments (médailles, cartes, habits....).

Madame GUIGUE de Marboz a été contactée pour un prêt de ses documents.
Une annonce sera faite sur les journaux et la Plume.

Appellation de l'école : Après discussion, il est proposé de donner le nom de Maryse HILSZ à notre école communale. Le conseil municipal charge le maire de réaliser un courrier à l'inspecteur académique pour obtenir son accord. Une délibération sera prise ultérieurement pour validation.

MEDAILLE POMPIER : REMBOURSEMENT A SYLVAIN CHARASSE, CHEF DE CORPS

Le Maire présente au conseil municipal la facture de la boutique officielle des Sapeurs-Pompiers que Monsieur Sylvain CHARASSE, chef de corps a réglée pour un montant de 43€ correspondant à la médaille des 20 ans de service et insignes d'un pompier.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de rembourser à Monsieur CHARASSE Sylvain la facture pour un montant de 43€,

AUTORISE le Maire à signer le mandat correspondant.

ADHÉSION A LA PLATEFORME UNIQUE DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POUR LES ACHETEURS DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Patrick BAVOUX, Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, la réglementation imposera aux entreprises de répondre par voie électronique. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important pour harmoniser les procédures et accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Camion MIA PIZZA « le jeudi soir » : Lettre en date du 29 janvier 2018 pour une cessation de l'activité au 02 mars 2018.

Centre Ain Initiative : Présentation de l'association qui aide au financement des créateurs et repreneurs d'entreprises. C'est un partenaire financeur solidaire, il accompagne pour consolider les projets : prêt sans intérêt, garantie bancaire, mise en réseau, suivi...

Devis : Acceptation du devis de l'entreprise JUILLARD Chauffage pour un montant de 503.82€ TTC correspondant au remplacement d'un servomoteur de vanne 3 voies de type Schneider M400.

Avis de naissance : Rémi GAVAND, né le 14 février 2018 à VIRIAT et domiciliée 1851 Route des Blancs (Vacon).

Gendarmerie : Présentation du bilan des actes réalisés sur l'année sur les différentes atteintes, escroqueries, infraction, à la réglementation...

Stage : PONCIN Marlène de St Etienne du Bois réalisera un stage de 6 semaines (dont 5 à l'école et 1 à la cantine) dans le cadre d'une formation de 4^{ème} d'orientation, du 30 avril au 13 mai, du 28 mai au 10 juin et du 18 juin au 1^{er} juillet 2018.

Attribution de logement SEMCODA au 567 grande rue : à compter du 16 mars, attribué à Mme THIRY Marine et M. DESESQUERELLES

Les matefaims de l'amicale des donneurs de sang : Au stade le 17 mars avec une nouveauté pour cette année, vente de Bressiflette : sur réservation uniquement à la boucherie DAUJAT au 04/74/51/00/02 ou auprès de Cathy MARECHAL au 04/74/42/05/16.

Opération gentilé : Aujourd'hui il ne reste plus que deux départements en France dont les habitants n'ont pas de nom, l'Ain ne saurait être le dernier. Le Conseil Départemental présente le choix par trois propositions.

Une urne est mise à la disposition du public pour les personnes désirant choisir le nom des habitants de l'Ain. Il est également possible de le faire sur le site internet www.ain.fr, ou via Facebook et Twitter, ou par SMS au 06/44/60/73/90 ou en retournant le bulletin par courrier au Département.